

Port-Louis, le 15 juin 2020

Le Principal
Aux parents d'élèves

Objet : Dispositif d'accompagnement à la restauration scolaire Année 2020-2021

Madame, Monsieur,

Le collège de Port-Louis fonctionne sans service de restauration scolaire. Il est par contre possible pour votre enfant de se restaurer à l'extérieur, via la CAISSE DES ECOLES, dont l'inscription est de votre responsabilité.

Pour rendre service aux familles, nous organisons un **dispositif d'accompagnement des élèves à la restauration scolaire**.

1-Si vous y inscrivez votre enfant :

- Il devra rester sous notre responsabilité et sous notre surveillance sur l'interclasse entre 12h05 et 14h. Vous vous engagez pour l'année scolaire (la seule modification en cours d'année reste la désinscription).
- En cas, d'absence de professeur l'après-midi, il sera libéré à **14h** après la cantine. Cependant, vous pourrez renseigner une décharge en vous déplaçant en vie scolaire pour une sortie à **12h05** (les courriers et mots de décharge dans le carnet n'étant pas valides).
- En cas de non-respect du règlement, l'élève pourra être exclu du dispositif pour une période définie.

2- Dans le cas contraire, même s'il participe au service de restauration de la CAISSE DES ECOLES, il sera libéré à 12h, sera autonome dans ses déplacements, ne pourra manger aux mêmes tables que ses camarades de classe et regagnera le collège conformément à son emploi du temps.

Si votre enfant est inscrit à la restauration scolaire de la CAISSE DES ECOLES, merci de compléter le coupon ci-dessous.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Le Principal

Thierry KILEDJIAN



Dispositif d'accompagnement à la restauration scolaire – Année 2020-2021

Je soussigné(e) Parent de l'élève
Certifie que mon enfant est inscrit au service de restauration de la CAISSE DES ECOLES.

J'inscris mon enfant au dispositif d'accompagnement à la restauration scolaire et, m'engage à ce qu'il respecte les consignes en restant sous la responsabilité des personnels du collège de 12h05 à 14h.

OU

Mon enfant sera **autonome**, se déplacera seul et ne sera pas sous la responsabilité du personnel du collège.

Date : Signature des parents :

Signature de l'élève :